

Installateur thermique et sanitaire

RNCP35189 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	227s
Formacode(s)	22671, 22685
Code(s) ROME	F1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	03/03/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

205 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 190 à former et organiser l'évaluation et 15 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTION FORMALYS	45075896600037	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800145	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former

Liste complète des 205 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35189-installateur-thermique-et-sanitaire/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'installateur en thermique et sanitaire réalise des installations de chauffage central; l'installation et le raccordement d'appareils sanitaires, l'installation d'équipements de renouvellement d'air. Il réalise le dépannage d'installations de chauffage central, de production d'eau chaude sanitaire et de VMC.

ACTIVITÉS VISÉES

L'installateur en thermique et sanitaire installe des émetteurs de chauffage de type radiateur ou plancher chauffant

dans des locaux d'habitation neufs. Il modifie des installations de chauffage existantes en tube acier noir fileté, tube cuivre ou en matériaux de synthèse. Il installe des générateurs de chauffage toute énergie dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation. Il installe des appareils sanitaires, des équipements de production d'eau chaude sanitaire toute énergie et des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation.

En l'absence d'une liste de matériel et de consommables, il établit le quantitatif pour réaliser l'installation demandée et en transmet la liste au responsable de chantier pour approvisionnement.

Il réceptionne et stocke le matériel sur le chantier. Pour un chantier de rénovation, il fait le constat de l'existant. Pour se conformer au plan d'exécution, il implante l'emplacement des éléments et trace le passage des canalisations. Il fixe mécaniquement l'équipement de production d'eau chaude sanitaire au sol ou sur la paroi. Il le raccorde électriquement hors tension. Il équipe les appareils sanitaires de leurs accessoires. Dans le cas d'une modification, le professionnel vidange l'installation et dépose les éléments concernés par l'intervention. En fonction des éléments le constituant et du type de canalisation, il trace sur les parois le parcours du nouveau réseau. Il pose et fixe mécaniquement le générateur, les radiateurs et toute autre partie du système de chauffage. Il raccorde en électricité le générateur et les organes périphériques de l'installation de chauffage. Il le raccorde hydrauliquement au réseau. Il fixe les colliers de support des canalisations. Il pose et assemble par collage les canalisations et accessoires du réseau d'évacuation en PVC. Il pose et assemble les canalisations de distribution d'eau froide et d'eau chaude. Il met à la terre les éléments métalliques de l'installation. Il met en eau et rince l'installation. Il contrôle l'étanchéité des réseaux de distribution et d'évacuation. Il raccorde le générateur et les émetteurs aux canalisations et les conduits des gaz brûlés. Il met en route l'équipement. Il pose l'extracteur d'air avec les fixations adéquates dans le local identifié, le raccorde électriquement hors tension. Les percements dans les parois, plafonds et planchers sont réalisés avec des outils manuels ou électroportatifs. Il fixe les bouches d'extraction dans les locaux et pièces humides. Il raccorde en tube souple, rigide ou semi-rigide les équipements installés.

Il utilise une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) pour les travaux de faible hauteur. Il procède au rinçage, à la mise en eau et au contrôle d'étanchéité du réseau.

Le professionnel travaille en sécurité à partir d'un plan d'exécution, d'une liste de matériels et de consignes orales, en respectant les normes et documents de référence; il nettoie le chantier avant de rendre compte au responsable de chantier.

Le professionnel travaille sous les directives d'un responsable de chantier qui peut être un chef d'équipe ou un professionnel expérimenté. Il a un degré d'autonomie dans le choix des méthodes de réalisation et de l'outillage. Il travaille seul sur des parties d'installations sous contrôle ponctuel. Il est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.

Le professionnel est amené à travailler avant, pendant ou après l'intervention d'autres corps d'état. Il travaille dans des locaux d'habitation individuelle ou en collective occupés ou non. Lors de chantiers de rénovation, il peut être amené à rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante; dans ce cas, il alerte son responsable. Il peut être amené à réaliser des travaux à faible hauteur nécessitant une habilitation de son employeur. Les travaux électriques sont réalisés hors tension, cependant le raccordement au tableau d'abonné exige d'être titulaire une habilitation de type B1V. Pour la manipulation des charges lourdes, le travail est réalisé en équipe. Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention.

Il tient compte des évolutions réglementaires impactant son emploi.

Ses principaux interlocuteurs sont le responsable de chantier, les ouvriers du chantier et les occupants des locaux d'habitation.

A compter du 1er avril 2025 les référentiels d'activité et de compétences du titre professionnel voient les connaissances relatives à la rénovation énergétique précisées ou reformulées. Ces reformulations ne donnent pas lieu à la création de nouvelles activités ou compétences.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation

- Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve
- Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation
- Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation

2. Réaliser des installations sanitaires de bâtiment

- Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation
- Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation

- Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation

Blocs de compétences

RNCP35189BC01 — Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve

Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation

Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35189BC02 — Réaliser des installations sanitaires de bâtiment

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation

Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation

Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- 4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
- 4322B Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Monteur en chauffage central
- Monteur en plomberie chauffage
- Chauffagiste
- Installateur/Installatrice en sanitaire
- Monteur/Monteuse en plomberie chauffage
- Plombier/Plombière chauffagiste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Travaux en hauteur:

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du code du travail relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur

- Article R. 4323-58 du code du travail: Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il

permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques

Electricité:

- Article R. 4544-9 du code du travail: les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités
- Article R. 4544-10 du code du travail: Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer
- Article R. 4544-11 du code du travail: Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 048 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 712
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 447 €
Selon la branche	6 000 € – 6 724 €
Prise en charge	Branches concernées
6 447 €	Valeur par défaut · 208 branches
6 724 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP des commerces de gros

6 658 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/03/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1805

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41909

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP1805

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35189/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	12
Organismes gestionnaires (CFA)	6
Organismes formateurs	11
Régions couvertes	5
Départements couverts	11
Organismes certifiés Qualiopi	11
Sessions	de 01/2025 à 07/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	503
Parcours menés à terme	474
Taux d'achèvement	94 %
Période	02/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	700
----------------------	-----

Montant total engagé	2 016 936 €
Coût moyen par dossier	2 881 €
Durée moyenne	195 h
Période	03/2021 – 02/2026
France compétences	65 %
France Travail	18 %
Reste à charge titulaire	12 %
Entreprise	4 %
Régions	1 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.